

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-123](#)[Item](#)Marie Moret à Henri Buridant, 6 décembre 1900

## Marie Moret à Henri Buridant, 6 décembre 1900

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)  
Date de rédaction[6 décembre 1900](#)  
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)  
Destinataire[Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)  
Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familièrre

### Description

RésuméMarie Moret informe Buridant que le numéro de décembre 1900 du *Devoir* est expédié le jour même de Nîmes et devrait lui parvenir avant le 20 décembre pour lui permettre d'envoyer les exemplaires avant que la poste soit encombrée par le courrier de la période de Noël. Elle lui demande de lui envoyer un exemplaire du numéro de juin 1900 du journal et un autre du mois d'octobre 1900, et lui indique où ils sont rangés dans son appartement du Familièrre. Elle transmet ses meilleures pensées à mesdames Roger, Louis et Allart.

### Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Allart \[madame\]](#)
- [Louis, Eugénie \(1867-\)](#)
- [Roger \[madame\]](#)

## Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-123

Collation 2 p. (457r, 458v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---